

L'accompagnement des collectivités prend ses aises

Publié le 21/01/2015 à 07:38

Hautes-Pyrénées - Développement



Daniel Tulsa, le directeur de l'Adac, montrant le chantier de l'extension du bâtiment à Michel Pélieu./Photo L. Dard.

L'Agence départementale d'accompagnement des collectivités va se doter d'une extension de ses locaux, pour s'adapter à une demande sans cesse croissante.

Pour une petite commune, porter un projet ressemble souvent à un parcours du combattant. «En même temps que l'État se retirait de sa mission d'accompagnement, les procédures sont devenues de plus en plus complexes au point de rebuter les plus volontaires», résume Michel Pélieu, président du conseil général, à l'origine de la création de cette Agence départementale d'accompagnement des collectivités (Adac) en 2012.

L'idée est simple, cette agence est une sorte de boîte à outils qui aide les communes sur le plan technique mais aussi juridique et financier, sans pour autant se substituer à la collectivité, qui reste maître d'œuvre, pour porter le projet. Et ça fonctionne, pour bénéficier de ce support, les collectivités adhèrent à l'Adac et versent une cotisation annuelle, elles sont à ce jour 305, avec une nette recrudescence depuis quelques mois. «Lors des dernières municipales, il y a eu un

fort renouvellement, des nouveaux maires ont été élus, et donc un gros besoin», analyse Daniel Tulsa, le directeur de l'Adac, qui revendique une forte augmentation des demandes d'assistance, 596 en 2014, contre 31 en 2012, et moins de 300 en 2013. Une expansion qui a vu l'équipe se renforcer, désormais 8 personnes et qu'il faut loger décemment, d'où l'extension du bâtiment, plus confortable et accueillant, dont le chantier a commencé il y a quelques semaines pour une mise en service en juin prochain. Un bâtiment qui pourra éventuellement bénéficier d'une nouvelle extension. Au train où vont les choses, c'est plus prudent...

Repères

Comment ça marche ?

C'est très simple, cette boîte à outils est financée en partie par le conseil général, en partie par les communes adhérentes. Ensuite, les maires peuvent tout demander ou presque, assistance technique, juridique ou financière. «C'est le Google des maires», résume finement Michel Pélieu. Une structure qui a permis la réalisation de 15 millions d'euros de travaux (voirie, bâtiments, espaces publics, logement, assainissement...), en 2014, travaux qui n'auraient sans doute pas été déclenchés sans ce coup de pouce.

Le chiffre : 596

Dossiers >Portés. C'est le nombre de demandes d'assistance enregistrées en 2014, contre 31 fin 2012.

Christian Vignes